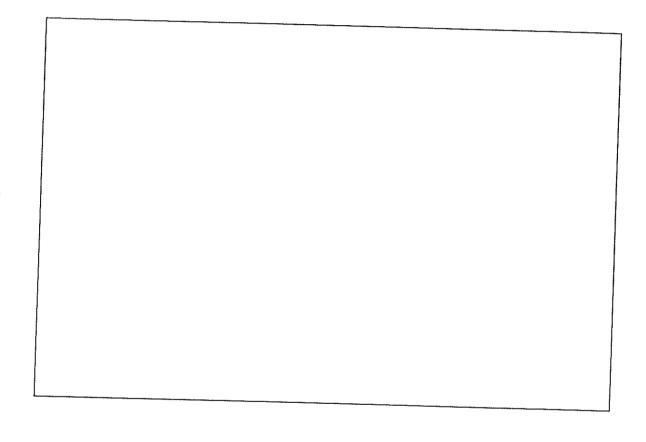
Département de Moselle

REGUSU

IMLING

15 AVR 2005 à la Sous-Préfecture de SARREBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



12

Classement des infrastructures de transport terrestre affectées par le bruit

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

Article 13 de la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté préfectoral n°99.2 DDE/SR du 29 juillet 1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières de transports terrestres (RN et RD) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de la Moselle

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

Voie	Section	Catégories/vitesse maximales autorisées VL/PL				
RN4	do la DDOCE	130/110	110/90	90/80	70/70	50/50
	de la RD955 HEMING à l'entrée de SARREBOURG		2 largeur 250 m	2 largeur 250 m	2 largeur 250 m	3 largeur 100 m
Déviation de BEBING IMLING		2 largeur 250 m	2 largeur 250 m	2 largeur 250 m	3 largeur 100 m	3 largeur 100 m

LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETE :

MAIRIE PREFECTURE SOUS PREFECTURE DDE MOSELLE

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

Article 13 de la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté préfectoral n°04-07 DDE/SR du 09 novembre 2004 relatif au classement sonore des infrastructures de transports ferroviaires et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de la Moselle

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

Nom de l'infrastructure	n° du segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
Ligne n°70.000 de RECHICOURT à SARREBOURG	tronçon n°2	du km 426+151 au km 429+449	1	d = 300 m

LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETE:

MAIRIE PREFECTURE SOUS PREFECTURE DDE MOSELLE